



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 38908

Texte de la question

L'attention de M. le ministre des affaires étrangères est à nouveau attirée sur l'inquiétante situation des communautés chrétiennes du Proche-Orient et du Moyen-Orient du fait de la dramatique détérioration des conditions de vie imposées dans leurs pays aux non-musulmans par certains extrémistes. Dans une question écrite n° 36976 qu'il lui a posée début septembre, M. Patrice Martin-Lalande lui demandait de prendre une double initiative diplomatique : d'intervenir d'une part auprès des pays du Proche et du Moyen-Orient concernés « pour leur demander de mieux garantir le libre exercice du culte sur leur territoire et de renforcer la protection de toutes les minorités religieuses » ; de porter d'autre part « un projet de résolution pour que le conseil de sécurité des Nations-unies, dont la France est membre permanent, réaffirme solennellement le droit de toutes les minorités à pratiquer en toute liberté et en toute sécurité leur religion ». Il a depuis lors été informé par l'oeuvre d'Orient, dirigée par Monseigneur Pascal Gollnisch, de la liste des très nombreux lieux chrétiens saccagés ou incendiés de la mi-août 2013 à la mi-septembre 2013 dans les gouvernorats égyptiens de Minia, Sohag, Fayoum, Suez, Assiout, Guizèh et du nord-Sinaï. Dans ces territoires, des églises ont été assiégées, saccagées, pillées, brûlées, parfois même bombardées. Des maisons, des pharmacies, des magasins ou encore des hôtels appartenant aux coptes ont été saccagés, pillés et brûlés. La liste de ces actes pour le seul mois de la mi-août 2013 à la mi-septembre 2013 est la suivante, pour les églises pillées, saccagées et brûlées entièrement ou bombardées : gouvernorat de Minia, église copte orthodoxe de la Sainte-vierge et Anba abram, le bâtiment de services, la maison de l'évêque, la garderie située dans le village de Délga, quartier de Deir (monastère) Mawas ; église copte orthodoxe de Mar (Saint) Mina et le dispensaire accolé, située dans le quartier d'Abou Helal sud ; église baptiste située à Béni Mazar ; église du prince Tawadros, située à la rue El-Hosseiny, place Sednawi ; église évangélique III ; église évangélique, située à la ferme de Gad El Sayed ; église Anba Moussa el Asswad (Moïse le noir), située dans le quartier d'Abou Helal sud ; église Khalas El Nefous (Le salut des âmes), située à la place « Palace » ; église Mar (Saint) Mina, située dans la rue du Markaz (commissariat), Béni Mazar ; église évangélique, située à Mallawi ; gouvernorat de Sohag, église copte catholique Saint Georges, le bâtiment de services, le terrain de l'évêché ; gouvernorat de Sohag, église Saint-Marc, le bâtiment de services, située dans la rue « El Kahraba » (électricité) ; gouvernorat de Sohag, église de la Sainte-vierge et Anba abram ; gouvernorat de Fayoum, monastère du prince Tawadros, El Chatbi, village « El Nazla », Youssef El Seddiq ; Gouvernorat de Fayoum, église copte orthodoxe de La Sainte-vierge, village « El Nazla », Youssef El Seddiq ; Gouvernorat de Fayoum, église Sainte-Demiana, village El Zerbi, Tamia ; gouvernorat de Fayoum, église évangélique, village El Zerbi, Tamia ; gouvernorat de Fayoum, église du prince Tadros, village Dassia ; gouvernorat de Suez, église des pères franciscains et l'école accolée, située dans la rue 23 ; gouvernorat de Suez, église grecque (antique), située dans la rue « Paradis » ; gouvernorat de Suez, église évangélique, située dans la rue de l'armée ; gouvernorat d'Assiout, église Saint-Georges, située dans la rue Kalta ; gouvernorat d'Assiout, église apostolique, située dans la rue El Namis ; gouvernorat d'Assiout, église Saint-Jean, située à Abanoub ; gouvernorat d'Assiout, église adventiste, située dans la rue YousriRagheb ; gouvernorat d'Assiout, église réformiste ; Gouvernorat d'Assiout, église Saint Thérèse ; gouvernorat de Guizèh, église de la Sainte-vierge, rue 10, Boulaq El Dakrou (Beau lac du Caire) ; gouvernorat de Guizèh, église de la Sainte-vierge, Kerdassa ; gouvernorat du Sinaï-nord, église Saint-Georges, située dans la rue 23 juillet, El Arich ; gouvernorat de Suez, couvent des soeurs du Bon-pasteur et l'école accolée, l'église du couvent, située dans la

rue de l'armée ; église évangélique, village Moncha'at Badin, Samalout, gouvernorat de Minia ; l'évêché de Saint Jean Baptiste, Kousseya, gouvernorat d'Assiout ; église copte catholique « La sainte famille », accolée au commissariat de police, Mallawi, gouvernorat de Minia ; église Evangélique II, accolée au commissariat de police, Mallawi, Gouvernorat de Minia ; église Saint-Georges et Abou Seifein, village Lahassa, Maghagha, gouvernorat de Minia ; église Apostolique, le centre médical annexe, située dans la rue Omar, ferme d'Iskandar, Abou Helal, gouvernorat de Minia ; église Mar (Saint) Mina, Béni Mazar, gouvernorat de Minia. La liste des églises attaquées par jets de pierres, Molotov, balles ou assiégées est : église Copte Catholique Saint Marc, quartier Abou Helal sud, gouvernorat de Minia ; église des pères Jésuites, située dans le quartier Abou Helal sud, gouvernorat de Minia ; église de la Sainte-vierge, située dans la rue El Gazzarin, quartier Abou Helal sud, gouvernorat de Minia ; évêché Saint-Jean-Baptiste, Kousseya, gouvernorat d'Assiout ; église de la Sainte-vierge, située dans le bassin numéro 10, gouvernorat de Quéna ; évêché d'Atfih, gouvernorat de Guizèh ; église des deux Martyrs, située dans le village de Sol, Atfih, gouvernorat de Guizèh ; église de la Sainte Vierge, située à Saf, gouvernorat de Guizeh ; église Saint-Georges, Bacous, gouvernorat d'Alexandrie ; église Anba Maximos, rue 45, gouvernorat d'Alexandrie ; évêché de Mallawi, gouvernorat de Minia ; évêché copte orthodoxe, deir (monastère) Mawas, gouvernorat de Minia ; église de l'Ange, rue El Namis, gouvernorat d'Assiout ; évêché copte orthodoxe, Abou Tig, gouvernorat d'Assiout ; église de la Sainte-vierge, Kafr Abdo, 6 octobre ; église Saint-Georges, El Wasta, Béni Sweif ; église Abou Seifein, El Rachah (Cours d'eau), Ezbet el Nakhl (ferme des palmiers), El marg, Le Caire ; église de la Sainte Vierge, Mansouréya, gouvernorat de Guizeh ; église Saint Georges, Kodsika, Maadi, Le Caire ; église Mar Mina, Béni Mazar, gouvernorat de Minia ; église Saint-Georges, jardin de Helwan, gouvernorat de Guizèh ; monastère d'Abou Fana, isolé par blocage de la route qui amène les provisions, Mallawi, gouvernorat de Minia. La liste des écoles et couvents brûlés est : école copte pour garçons, rue El Hosseiny, gouvernorat de Minia ; école et couvent des soeurs de Saint-Joseph, gouvernorat de Minia ; école du Bon-Pasteur, gouvernorat de Minia entièrement pillée (et non brûlée) ; école et couvent des soeurs franciscaines, gouvernorat de Béni Sweif ; école franciscaine, gouvernorat de Suez ; école copte catholique du Bon-Pasteur, accolée au commissariat de police, Mallawi, gouvernorat de Minia ; école des pères Jésuites, gouvernorat de Minia IV. La liste des installations appartenant aux églises entièrement brûlées est : association des amis de l'évangile, gouvernorat de Fayoum ; club des jeunes chrétiens (YMCA) ; asile pour garçons - Soldats du Christ, gouvernorat de Minia ; librairie « Maison de l'évangile », gouvernorat de Minia ; centre d'activités des Jésuites et des Frères, gouvernorat de Minia ; bateau « El Dahabeya », appartenant à l'église évangélique, gouvernorat de Minia ; librairie « Maison de l'évangile », gouvernorat d'Assiout ; maison des prêtres et immeuble à côté de l'église copte catholique Saint-Georges, à Dalga, deir Mouwas, gouvernorat de Minia. La liste des maisons, pharmacies, magasins, hôtels appartenant aux coptes, pillés, saccagés et brûlés entièrement est : 58 maisons, dans des lieux diverses tout au long du territoire égyptien, les locataires ont été chassés de leur ville ; 85 magasins dans les divers gouvernorats ; 16 pharmacies dans les divers gouvernorats ; 3 hôtels, Horus, Sawssana, Akhenaton ; 75 autocars et voitures appartenant aux églises et aux coptes. C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir lui indiquer les actions que la France mène auprès des autorités égyptiennes pour exprimer sa condamnation de ces actes odieux et demander que les moyens nécessaires soient d'urgence mis en oeuvre pour sanctionner et réparer de tels actes, ainsi qu'éviter leur renouvellement.

Texte de la réponse

La France a déploré les violences survenues au Caire lors des opérations d'évacuation effectuées par les forces de l'ordre le 14 août dernier. Elle a également condamné les attaques contre les églises coptes qui ont suivi ces événements. Le ministre des affaires étrangères a déclaré à cette occasion que la volonté de la majorité devait pouvoir être respectée ainsi que les droits des minorités. Depuis le déclenchement des printemps arabes, la France est intervenue activement dans le cadre de l'Union européenne et des Nations unies contre les violences et les discriminations perpétrées à l'encontre des chrétiens. Les conclusions du Conseil Affaires étrangères du 21 août consacrées à l'Egypte ont fermement condamné les destructions de plusieurs églises coptes et ont rappelé l'importance du respect de la liberté de religion ou de conviction. Le gouvernement réitère sa ferme condamnation de la destruction et de la dégradation des lieux de culte quelle que soit la confession en cause. En ce qui concerne l'Egypte, les coptes doivent bénéficier des mêmes droits que les autres citoyens et voir leurs

lieux de culte et institutions protégés et respectés. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens d'Orient s'inscrit dans sa politique de défense et de promotion des droits de l'Homme à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des minorités religieuses et elle prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire que la France entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient ainsi que leur rôle crucial en faveur de la Francophonie dans cette région du monde. Le gouvernement entend inciter les chrétiens à prendre toute leur part dans les changements politiques en cours dans le monde arabe, en faveur de la construction de l'Etat de droit et de l'instauration de la démocratie, malgré toutes les difficultés et les épreuves liées à la phase de transition et de bouleversement que connaît cette région. Les chrétiens d'Egypte et du Proche et Moyen-Orient en général veulent être traités comme des citoyens bénéficiant de l'égalité des droits dans des régimes pluralistes respectueux de la liberté de religion et de conviction. Le gouvernement connaît leurs inquiétudes et leurs craintes en cette période cruciale et il demeurera tout à fait vigilant et mobilisé concernant leur situation. Le ministère des affaires étrangères demeure par ailleurs en contact régulier et confiant avec les églises chrétiennes orientales. Le sort des minorités chrétiennes au Proche et au Moyen-Orient constitue un indice très significatif de l'avancement ou non des libertés dans cette région et le gouvernement français tient à réaffirmer de nouveau son ferme engagement en faveur des droits et des libertés des minorités.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38908

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10221

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11221